Informations de base

2015/2185(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA) **Subject** 8.70.03.04 Décharge 2014	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	VAUGHAN Derek (S&D)	19/08/2015
	Rapporteur(e) fictif/fictive DEUTSCH Tamás (PPE) VISTISEN Anders (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/2015	Publication du document de base non-législatif	COM(2015)0377	Résumé

05/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/04/2016	Vote en commission		
08/04/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0110/2016	Résumé
27/04/2016	Débat en plénière		
28/04/2016	Décision du Parlement	T8-0185/2016	Résumé
28/04/2016	Résultat du vote au parlement		
28/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		
14/09/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2185(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/04208

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE569.763	02/02/2016	
Amendements déposés en commission		PE576.957	04/03/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0110/2016	08/04/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0185/2016	28/04/2016	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05584/2016	27/01/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2015)0377	23/07/2015	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0146/2015 JO C 409 09.12.2015, p. 0299	08/09/2015	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2016/1561 JO L 246 14.09.2016, p. 0345	Résumé

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 28/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé **d'octroyer la décharge** au directeur général de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe V, article 5, par. 1, point a) du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2014 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 498 voix pour, 115 voix contre et 18 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **États financiers de l'Agence** : le Parlement note que le budget final de l'Agence pour l'exercice 2014 était de 104.000 EUR dont l'intégralité émanait du budget de l'Union.
- **Gestion budgétaire et financière** : le Parlement note que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2014 se sont traduits par un taux d'exécution des crédits d'engagement de 91,08%, ce qui représente une baisse de 3,92% par rapport à 2013.

Le Parlement observe par ailleurs que l'Agence dispose d'une stratégie appropriée de gestion et de maîtrise des risques et qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires en matière **d'évaluation et d'atténuation des risques** afin d'aligner son système de contrôle interne sur les exigences de la Cour.

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 08/09/2015 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom européenne relatifs à l'exercice 2014, accompagné des réponses de l'Agence (ESA).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom. (ESA).

Déclaration d'assurance : conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a contrôlé:

- les comptes annuels de l'Agence, constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes : la Cour estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes : la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport de la Cour des comptes ne comporte aucune autre observation sur la gestion budgétaire et financière de l'Agence.

Enfin, le rapport reprend un résumé des **activités de l'Agence en 2014**. Celle-ci s'est notamment concentrée sur :

Budget : 104.000 EUR, dont contribution de la Commission: 98.000 EUR.

Activités :

- traitement de 276 opérations, dont contrats, avenants aux contrats existants et notifications d'activités en amont;
- reporting sur le marché de l'uranium (*Quarterly Uranium Market Reports*) ou sur le secteur nucléaire (*Nuclear News Briefs*);
- rapport annuel d'activité;
- participation aux activités du comité consultatif de l'Agence;
- relations avec les autres institutions de l'UE et coopération internationale, en particulier avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et avec l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE;
- sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical : en 2014, l'Agence a continué d'assurer la présidence de l'Observatoire européen de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique européenne visant à garantir la continuité de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical.

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 08/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Derek VAUGHAN (S&D, RU) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA) pour l'exercice 2014.

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur général de l'Agence sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2014.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2014 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, les députés appellent le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Agence. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences:

- **États financiers de l'Agence** : les députés notent que le budget final de l'Agence pour l'exercice 2014 était de 104.000 EUR dont l'intégralité émanait du budget de l'Union.
- **Gestion budgétaire et financière** : les députés notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2014 se sont traduits par un taux d'exécution des crédits d'engagement de 91,08%, ce qui représente une baisse de 3,92% par rapport à 2013.

Les députés observent par ailleurs que l'Agence dispose d'une stratégie appropriée de gestion et de maîtrise des risques et qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires en matière **d'évaluation et d'atténuation des risques** afin d'aligner son système de contrôle interne sur les exigences de la Cour.

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 27/01/2016 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2014 et le bilan financier au 31 décembre 2014 de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2014, accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur général de l'Agence sur l'exécution du budget 2014.

L'exécution du budget de l'Agence est en effet de nature à permettre que décharge soit donnée pour l'exécution de ce dernier. Le Conseil se félicite en particulier que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2014 n'appellent aucun commentaire concernant l'Agence.

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 23/07/2015 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2014 – étape de la procédure de décharge 2014.

Analyse des comptes de **l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2014 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA).

Il constitue le document reprenant l'ensemble des informations chiffrées sur lesquelles se fonde la procédure de décharge.

Sur cette base, le contrôleur financier de la Commission européenne certifie les comptes tels que déclarés par les institutions, agences et organes de l'Union européenne.

La procédure de décharge des agences de l'UE : le budget de l'UE finance un large éventail de politiques et de programmes mis en œuvre dans toute l'UE. Conformément aux priorités fixées par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission gère des programmes, des activités et des projets spécifiques sur le terrain avec l'appui technique de certaines agences spécialisées.

Les états consolidés sur l'exécution du budget général de l'UE recouvrent également l'exécution budgétaire des agences. **Ces dernières ne disposent toutefois pas de budgets distincts à l'intérieur du budget de l'UE** ; elles sont partiellement financées au moyen d'une subvention provenant du budget de la Commission.

La présente procédure vise à définir comment le budget des agences a été dépensé et mis en œuvre en 2014. Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre.

ESA : pour 2014, les tâches et comptes de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Agence** : l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, dont le siège est situé à Luxembourg (LU), a été créée en vertu de la décision du Conseil 2008/114/CE, Euratom afin de fournir une expertise, des informations et des conseils à l'UE sur tout sujet lié au fonctionnement du marché des matières et services nucléaires et de servir d'observatoire du marché dans ce domaine;
- **exécution des crédits de l'Agence ESA pour l'exercice 2013** : pour connaître les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2013 se reporter aux comptes définitifs de l'Agence ESA.

Décharge 2014: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

2015/2185(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA) sur l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE, EURATOM) 2016/1561 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur général de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier se félicite que l'Agence dispose désormais d'une stratégie de gestion et de **maîtrise des risques**.